

**Conseil économique et social**Distr. générale
28 juillet 2026Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Commission africaine de statistique
Dixième session

Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Programme statistique de la Commission
économique pour l'Afrique : questions statutaires**Rapport sur les statistiques relatives à l'intégration
du genre et au développement social****Introduction**

1. Le présent rapport présente un résumé des activités statistiques relatives au genre, aux migrations, à la santé et à d'autres aspects du développement social, telles qu'elles ont été menées par les institutions membres du Système statistique africain entre octobre 2024 et octobre 2026. Le rapport se termine par une série de recommandations et de points proposés à l'examen de la Commission africaine de statistique.

I. Programme africain sur les statistiques du genre

2. Le Programme africain sur les statistiques du genre est un cadre régional qui regroupe diverses initiatives conçues dans le but de développer et de renforcer les statistiques genrées en Afrique ; il est porté par des organisations régionales et internationales, des communautés économiques régionales et des organisations de la société civile présentes sur le continent. Parmi les principaux acteurs chargés de le mettre en œuvre figurent l'Institut de statistique de l'Union africaine, l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Banque africaine de développement, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Open Data Watch, Data2X et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui en assure le secrétariat.

3. Le programme en est actuellement à sa troisième phase, qui s'achève en 2026. Les pays africains devraient alors avoir développé leurs capacités de collecte, d'établissement et de diffusion des statistiques genrées sur lesquelles s'appuient les indicateurs et les objectifs nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Les activités qui leur étaient proposées à cette fin relevaient de quatre thèmes : les partenariats et la coordination à l'échelle régionale, le renforcement des capacités et la recherche, l'établissement de rapports, l'archivage et la diffusion, et la sensibilisation.

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1.



A. Partenariats et coordination à l'échelle régionale

4. Entre octobre 2024 et octobre 2026, le programme a contribué à un renforcement appréciable des partenariats et de la coordination dans la région. La Banque africaine de développement, l'Institut de statistique de l'Union africaine, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Open Data Watch, la CEA, ONU-Femmes, les communautés économiques régionales, les organismes nationaux de statistique et les ministères chargés des questions de genre ont collaboré au renforcement de la gouvernance, de la coordination et de la mise en œuvre d'initiatives consacrées aux statistiques genrées sur le continent.

5. Au niveau continental, l'institutionnalisation du Forum africain sur les statistiques de genre s'est consolidée en 2025. Principale plateforme consacrée au dialogue entre utilisateurs et producteurs, aux échanges techniques et à la coordination des initiatives afin d'en réduire le chevauchement, de les rendre plus collaboratives et d'en accroître l'efficacité, le Forum se tient ainsi chaque année pour coordonner toutes les activités relatives aux statistiques genrées en Afrique. Au cours de la période concernée, les partenaires, en collaboration avec les gouvernements du Botswana et de la Côte d'Ivoire, ont organisé conjointement ses sixième et septième éditions. Les manifestations ont eu lieu à Gaborone du 8 au 12 juillet 2024, et à Abidjan du 30 juin au 4 juillet 2025. Chaque réunion a rassemblé environ 150 spécialistes des questions de genre, statisticiens et économistes représentant 54 pays africains et des partenaires de développement. Les éditions annuelles du Forum sont l'occasion d'harmoniser et de renforcer la collecte, la diffusion et l'utilisation régionales des statistiques genrées selon une démarche thématique. En 2026, les statistiques relatives aux enfants ont pour la première fois été incluses parmi les centres d'intérêt de la réunion, le premier Forum africain sur les statistiques de genre et de l'enfant s'étant tenu à Yaoundé du 6 au 10 juillet 2026.

6. Au niveau sous-régional, la coordination a progressé grâce à l'élaboration et l'adoption de stratégies relatives aux statistiques genrées par les communautés économiques régionales. Ces stratégies, mises au point pendant la période considérée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Communauté de l'Afrique de l'Est, fournissent aux États membres des cadres harmonisés pour la production de données, la communication d'informations et la mobilisation de ressources. Les instances sous-régionales s'efforcent d'aligner leurs activités sur les cadres continentaux et internationaux, tout en répondant aux besoins spécifiques de leurs sous-régions. Il reste cependant nécessaire d'améliorer la coordination, de renforcer la qualité et la disponibilité des données et d'encourager le recours aux statistiques genrées dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions en Afrique.

7. Au niveau national, les pays disposent à présent de mécanismes plus robustes pour coordonner leurs statistiques genrées : le Botswana a renforcé ses dispositifs institutionnels en la matière ; le Cameroun a étoffé son comité interministériel chargé des statistiques genrées ainsi que son groupe technique permanent ; à l'issue de leur premier dialogue entre utilisateurs et producteurs axé sur les statistiques genrées, le Tchad et la Mauritanie ont mis en place un comité multipartite sur les questions de genre ; le Kenya a renforcé son comité technique interinstitutionnel chargé des statistiques genrées ; le Maroc a consolidé ses mécanismes de coordination participative associant les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et les organismes de statistique ; le Sénégal a renforcé son comité multipartite sur les statistiques genrées ; l'Ouganda a chargé plusieurs groupes de travail techniques de se pencher sur les statistiques genrées et les objectifs de développement durable ;

la République-Unie de Tanzanie a renforcé le mécanisme de coordination interinstitutionnelle de Zanzibar.

B. Renforcement des capacités et recherche

1. Des cadres normatifs et des politiques plus robustes

8. Les statistiques genrées, les cadres normatifs et les politiques ont été renforcés conformément aux normes internationalement reconnues. Le plan d'action de Nairobi sur les données relatives à l'emploi du temps et aux politiques publiques (Nairobi Action Plan for Time Use Data and Public Policy) a été élaboré en janvier 2026 dans le but de soutenir la production et l'utilisation de ce type de statistiques de sorte qu'elles puissent jouer un rôle stratégique dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions économiques en Afrique. Le plan d'action met l'accent sur l'adéquation entre les données collectées et les priorités qui guident les politiques, sur l'intégration des données sur l'emploi du temps dans les analyses macroéconomiques et budgétaires, et sur le raffermissement des liens entre les producteurs de données et les décideurs politiques.

9. Créée au début de 2026, l'organisation Time for Growth Collaborative a pour mission de soutenir les analyses menées par les pays eux-mêmes, de faciliter la mise en commun des connaissances au niveau régional en tirant parti du portail de ressources de la CEA, et d'aider les pays africains à traduire les statistiques sur l'emploi du temps en mesures concrètes. Il s'agit d'une initiative multipartite qui favorise le dialogue entre les gouvernements, les organismes nationaux de statistique, les chercheurs, la société civile et les partenaires de développement.

10. Les capacités des systèmes statistiques nationaux africains ont été renforcées par la consolidation des cadres juridiques, des dispositifs institutionnels et des mécanismes de coordination régissant la production de statistiques genrées, en vue d'un meilleur usage des indicateurs se rapportant au genre dans le cadre des objectifs de développement durable. ONU-Femmes et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ont réalisé une étude mondiale sur les cadres juridiques régissant les données genrées dans différents pays. Il s'agissait d'analyser les législations statistiques et les possibilités d'intégrer les questions de genre dans les lois et les politiques relatives à la statistique. L'étude a révélé que les législations statistiques actuellement en vigueur en Afrique ne favorisaient pas le développement des capacités dans le domaine des données genrées. De fait, seulement 30 % des lois concernées prévoyaient la ventilation des données selon le sexe ou le genre. La plupart des lois visaient uniquement la production de données genrées, omettant d'autres aspects de la chaîne de valeur des données, comme l'utilisation, pourtant utiles à l'élaboration éclairée de politiques.

11. Les pays ont considérablement renforcé les cadres institutionnels et directeurs qui président à l'exploitation de leurs statistiques genrées. L'intégration de ces statistiques dans les politiques nationales et les stratégies sectorielles, en conjonction avec la conception de stratégies propres aux données et aux statistiques genrées, a contribué à consolider un environnement propice à l'adoption de politiques de genre fondées sur des données d'observation. Cette évolution a contribué à l'amélioration de la disponibilité, de la qualité, de la coordination et de l'utilisation des données genrées, et s'est traduite par des politiques mieux adaptées, une meilleure allocation des ressources et une plus grande responsabilisation quant aux résultats en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

12. Des statistiques genrées ont été intégrées dans les plans nationaux de développement, les stratégies de genre à caractère sectoriel et les stratégies de développement statistique de 13 pays : le Botswana, le Burkina Faso, le

Cameroun, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Soudan du Sud et le Zimbabwe. De nouvelles stratégies et de nouveaux plans relatifs aux statistiques genrées ont été élaborées dans le but de renforcer la durabilité et l'appropriation nationale. Au Nigéria, un système intégré de statistiques administratives est en cours de mise en place.

13. En Tunisie, l'Institut national de la statistique, avec le soutien du programme Les femmes comptent, a dressé le premier plan d'action global du pays pour les statistiques genrées. Il recense les lacunes dans les données genrées disponibles pour les différents secteurs du développement, présente les enquêtes et les recensements nécessaires pour y remédier, fixe des échéances et attribue les responsabilités institutionnelles. Il a été conçu pour pallier le défaut d'intégration des questions de genre dans la Stratégie nationale de développement de la statistique en Tunisie pour la période 2024-2026, doter le pays d'une démarche structurée d'institutionnalisation des statistiques genrées, et suivre de plus près la réalisation des objectifs de développement durable. Il a eu comme conséquence directe l'établissement d'un rapport fondé sur ses indicateurs, dans l'intérêt d'une prise de décisions davantage fondée sur des données d'observation et plus sensible aux questions de genre.

2. Des capacités techniques renforcées

14. Des progrès considérables ont été réalisés dans le renforcement des capacités technique dont les systèmes statistiques nationaux ont besoin pour les opérations de collecte, de compilation et d'analyse relatives aux indicateurs de genre et, partant, pour évaluer la mesure dans laquelle les engagements en faveur de l'égalité des sexes ont été tenus aux niveaux national et régional, notamment ceux figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

15. En juin 2026, un atelier régional de formation a été organisé en mode hybride pour marquer le lancement officiel de l'édition 2027 de l'indice africain de l'égalité du genre. Cette manifestation a réuni des organismes nationaux de statistique, des ministères chargés des questions de genre, des partenaires de développement et des spécialistes techniques de toute l'Afrique, avec pour tâche de s'accorder sur la méthodologie, le calendrier, la phase pilote de collecte de données et les outils de collecte de données pour la troisième édition de l'indice. Celui-ci rend compte des progrès réalisés dans la réduction des disparités de genre dans des domaines clés comme l'éducation, la santé, l'emploi, les revenus, la participation politique et l'accès aux postes de direction. Il met également en évidence d'importantes disparités régionales, soulignant le lien étroit qui existe entre l'égalité des genres, la stabilité et la prospérité économique.

16. Sur l'ensemble du continent, plus de 2 800 producteurs et utilisateurs de statistiques genrées ont bénéficié d'une formation soutenue par ONU-Femmes dans le cadre d'initiatives régionales et nationales destinées aux statisticiens, aux responsables des mécanismes relatifs aux questions de genre, aux parlementaires, aux organisations de la société civile, aux professionnels des médias, aux chercheurs et aux décideurs. La formation était axée sur les domaines thématiques prioritaires présentés ci-après, le nombre de participants étant indiqué entre parenthèses :

a) Enquêtes sur la violence fondée sur le genre : Cameroun (66), Communauté de développement de l'Afrique australe (30), Zanzibar (25) ;

b) Systèmes d'informations pour la gestion des indicateurs de genre : Afrique du Nord (17), République-Unie de Tanzanie (68), Tchad (64) ;

c) Données administratives sur la violence fondée sur le genre : Communauté de développement de l'Afrique australe (168), Zanzibar (85), Zimbabwe (249) ;

- d) Statistiques sur le genre et les migrations : Afrique du Sud (133) ;
- e) Prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire : Afrique du Sud (162), Ouganda (36) ;
- f) Données citoyens et organisations de la société civile : Afrique de l'Ouest (39), Éthiopie (25) ;
- g) Production et utilisation des données genrées : Gabon (30), Kenya (87), Mauritanie (39), Ouganda (47), Rwanda (30), Sénégal (360), Somalie (19), Tchad (61) ;
- h) Intégration des questions de genre dans les processus statistiques et les processus de planification : Éthiopie (161), Kenya (356), Maroc (119) ;
- i) Enquête à indicateurs multiples sur la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie : Zimbabwe (125) ;
- j) Collecte des données d'une enquête sur l'emploi du temps : Zimbabwe (188) ;
- k) Enquête sur l'emploi du temps : Mozambique (30) ;
- l) Mise en relation des données : Afrique du Sud (20) ;
- m) Élaboration de politiques fondées sur des données d'observation : République démocratique du Congo (60) ;
- n) Adoption et utilisation des données genrées et communication : personnel d'ONU-Femmes (50) et d'une organisation internationale à but non lucratif (15).

17. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et le bureau national de statistique du Nigéria ont organisé une série de cours de formation sur l'utilisation des statistiques officielles – l'accent étant mis sur les statistiques genrées – à l'intention du personnel de recherche des assemblées législatives, des organisations de la société civile et du personnel ministériel.

18. La recherche et la production de données ont sensiblement progressé grâce aux 32 initiatives consacrées à la collecte, l'analyse et la diffusion de données genrées et soutenues par Les femmes comptent. Ces initiatives ont permis de générer des éléments d'information essentiels concernant des questions de genre émergentes ou jusqu'alors insuffisamment prises en compte, avec pour triple effet de renforcer les bases d'une démarche d'élaboration des politiques fondée sur des données d'observation, d'améliorer le suivi des résultats des efforts déployés pour résoudre les questions de genre et d'accroître la visibilité de questions auparavant absentes des systèmes statistiques nationaux.

19. De nouveaux éléments d'information ont été obtenus sur des thèmes jusqu'alors insuffisamment étudiés, tels que la violence à l'égard des femmes, les soins et travaux domestiques non rémunérés, l'emploi du temps, le genre et les changements climatiques, la vulnérabilité environnementale, l'inclusion financière, le féminicide, la gouvernance et la sécurité, les migrations et les déplacements, et l'autonomisation économique des femmes. Les premières enquêtes nationales menées en Afrique pour évaluer les risques environnementaux et la vulnérabilité environnementale liée au genre ont été réalisées en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal. Elles ont considérablement étayé les éléments d'information établissant le lien entre le genre et l'environnement.

20. La CEA a concouru à la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans trois pays (Eswatini, Lesotho et Soudan du Sud) au moyen d'une série d'ateliers nationaux de formation technique organisés en 2026. Ceux-ci visaient à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de ces pays, ainsi qu'à développer leur

compréhension des méthodes qui sous-tendent l'indice de la condition féminine et le Tableau de la promotion de la femme en Afrique. À la suite de ces ateliers, les trois pays ont établi des rapports nationaux sur l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes, ainsi que leurs cadres de suivi de l'égalité des genres et de communication de l'information à ce sujet, se dotant ainsi de puissants outils de mesure des disparités de genre.

21. En 2025, un projet multinational de renforcement des capacités a été mené dans le domaine des statistiques et des systèmes de suivi relatifs au genre, avec la participation du Burundi, du Mozambique, du Soudan du Sud et du Zimbabwe. Une évaluation approfondie de l'intégration des questions de genre dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a été menée au Burundi et au Soudan du Sud. Au Zimbabwe et au Mozambique, des statisticiens ont été formés à la méthodologie des enquêtes sur l'emploi du temps dans le cadre plus large des enquêtes auprès des ménages.

3. Des méthodes mieux harmonisées

22. Les mesures ci-après ont été prises afin de rapprocher, en réduisant leurs divergences et en développant leurs convergences, les méthodes de collecte de données de sources nationales, régionales et internationales, relatives aux indicateurs statistiques sur le genre dans les pays africains, ainsi que pour institutionnaliser des outils fondés sur des données d'observation :

a) En décembre 2024, Open Data Watch et Data2X ont mis à jour l'outil Responsive Investments in Data for Gender Equality (BRIDGE) afin d'améliorer la clarté et l'applicabilité de cet outil simple et intuitif qui permet aux responsables et aux planificateurs des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de déterminer et de communiquer les priorités appelées à guider leurs investissements dans les statistiques genrées ;

b) Une boîte à outils pour l'incorporation des droits de l'enfant dans la planification stratégique des statistiques officielles a été présentée lors du Forum africain sur les statistiques de genre, en juillet 2025, et mise en œuvre dans 40 pays africains ;

c) Un instrument d'enquête conçu pour mesurer les statistiques genrées dans le domaine des migrations a été mis au point afin de collecter des données genrées sur les migrations et mis en œuvre en Éthiopie et au Niger ;

d) La boîte à outils Bridging Gaps : Essential Gender Data Toolkit for Humanitarian Action, lancée par ONU-Femmes lors du Forum mondial sur les données en 2024, a contribué à améliorer l'accès à d'importantes données et ressources statistiques genrées destinées à être exploitées dans des situations de crise humanitaire, et a déjà été utilisée au Soudan ;

e) Fondées sur la trousse à outil intitulée « *Statistiques sur le genre dans l'inclusion financière : Trousse d'outils et lignes directrices pour les praticiens* » et conçue par ONU-Femmes et la Communauté de développement de l'Afrique australe, les lignes directrices mondiales sur les statistiques relatives au genre et à l'inclusion financière (*Global Guidance on Gender and Inclusion Statistics*) ont été publiées en 2026 ;

f) Dans le cadre d'enquêtes FinScope menées au Botswana et en Afrique du Sud, ONU-Femmes a soutenu l'élaboration de lignes directrices relatives à la production de données ventilées par genre et a exécuté un projet pilote de collecte d'indicateurs avancés portant sur les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière ;

g) Le cadre statistique de mesure des féminicides (Femicide Statistical Framework), mis au point par ONU-Femmes en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a été mis à l'essai en Éthiopie, au Kenya et au Sénégal. Ces essais ont permis de recueillir des éléments d'information essentiels pour normaliser et renforcer la collecte, la

classification et la communication des données relatives aux féminicides, dans l'intérêt d'une mesure et d'un suivi plus précis de ce fait. Le Lesotho s'est appuyé sur les résultats de l'essai qu'il a effectué en 2024 pour apporter des modifications à la façon dont les systèmes de données administratives de la police rendent compte des homicides volontaires ;

h) Dans le cadre de l'initiative Les femmes comptent, afin d'aider le Kenya et le Maroc à mettre en place des comptes satellites des ménages, des méthodes avancées ont été appliquées pour mesurer et estimer la valeur de la contribution à l'économie des soins et travaux domestiques non rémunérés fournis par les femmes ;

i) Une méthode d'évaluation rapide destinée à surveiller l'utilisation des données genrées dans les contextes aux ressources limitées a été mise au point et publiée en anglais, en français et en espagnol avec le soutien du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ;

j) Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne la rédaction de documents d'orientation portant notamment sur la mise en place de partenariats nationaux relatifs aux données citoyennes, et l'élaboration, par le Partenariat statistiques au service du développement au XXI^e siècle et le International Civil Society Centre, d'une boîte à outils nationale sur les données citoyennes.

C. Établissement de rapports, archivage et diffusion

23. Des progrès majeurs ont été enregistrés pour ce qui est de diffuser les données genrées, d'en rendre compte et de les rendre accessibles.

1. Établissement de rapports et diffusion

24. Les pays et les institutions régionales ont publié un large éventail de documents axés sur les questions de genre, notamment des points de situation, des profils sur l'égalité, des notes d'orientation, des rapports sur les objectifs de développement durable, des annuaires statistiques et des rapports de recherche thématiques. Ces documents ont permis d'étoffer la base d'éléments d'information nécessaire à la planification et au suivi des engagements nationaux pris conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, à l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Les pays ont renforcé leurs systèmes de données administratives de sorte à améliorer la production et la diffusion régulières de statistiques genrées. Les systèmes de données consacrés à la violence fondée sur le genre, aux registres et statistiques de l'état civil, aux activités judiciaires et policières et aux informations relatives aux collectivités locales et au secteur social ont connu des progrès significatifs.

26. L'institutionnalisation des dialogues entre usagers et producteurs s'est poursuivie. Des forums réguliers ont été mis en place dans divers pays, notamment au Cameroun, au Kenya, en Mauritanie, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Tchad, ce qui a permis d'améliorer la communication entre les producteurs de données, les chercheurs, les décideurs et les organisations de la société civile.

2. Plateformes de gestion des connaissances

27. Les plateformes numériques de gestion des connaissances pour les systèmes de statistiques et d'information genrées ainsi que pour les systèmes de gestion et de diffusion des données genrées se sont considérablement développées et améliorées. La page Web de l'Indice africain de l'égalité du genre, accessible [en anglais] à l'adresse <https://agi.afdb.org/>, a été mise à jour

avec la publication en novembre 2024 du *Rapport analytique de l'Indice de l'égalité du Genre en Afrique 2023*. Important travail de recherche et d'analyse réalisé à l'échelle continentale par la Banque africaine de développement et la CEA, ce rapport est conçu pour être utilisé aux fins de l'élaboration de politiques, fournissant aux gouvernements des éléments d'information comparatifs sur la situation économique, sociale et politique des femmes dans les 54 pays africains. Il a également été distribué au niveau continental à des participants issus de 40 pays d'Afrique, et diffusé au niveau national dans le cadre d'ateliers organisés au Burundi, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Zimbabwe.

28. Le portail de données sur le genre est un système en ligne performant qui a été conçu pour offrir un accès direct et facile à un large éventail de données genrées précises et fiables gérées par la Banque africaine de développement. Il est accessible [en anglais] à l'adresse <https://dataportal.opendataforafrica.org/>.

29. Il y a eu une mise à jour du canal de données genrées de la Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement, qui suit les modes de financement des données et des statistiques et met en relation les flux de financement avec les récits d'impact. Open Data Watch a revu son analyse du Canal afin d'illustrer le recul du soutien apporté aux données genrées et de fournir des exemples concrets relatifs aux pays.

30. La disponibilité des données genrées relatives aux objectifs de développement durable est passée de 31 % en 2019 à environ 63 % en 2025, ce qui témoigne d'une amélioration considérable des capacités nationales de production d'indicateurs genrés. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ont fait l'objet d'une analyse critique et ont été publiés pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, l'Afrique de l'Est et australe, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Une contribution technique a été apportée à l'établissement des rapports relatifs à l'examen national volontaire du Cameroun, de l'Éthiopie, du Malawi, du Mozambique, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Sénégal.

31. L'innovation a été encouragée. Un chatbot consacré aux données genrées a été testé et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle pour les statistiques genrées a été renforcée. Le Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI^e siècle a contribué au développement du laboratoire des données genrées du bureau national de statistique du Rwanda.

32. Des profils de pays sont venus s'ajouter au canal de données genrées de la Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement et des récits de réussites ont été créés et partagés par le Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI^e siècle.

33. Parmi les autres réalisations notoires figurent les mises à jour du système national d'informations genrées de l'Éthiopie, la plateforme judiciaire de données sur la violence fondée sur le genre du Zimbabwe, la plateforme en ligne de diffusion des statistiques genrées et des objectifs de développement durable du Sénégal, le portail des statistiques genrées du Maroc, les portails de données genrées et les produits de données du Kenya, et les bases de données centralisées sur les statistiques genrées ainsi que les systèmes d'informations au niveau local de la République-Unie de Tanzanie.

34. Le Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI^e siècle a évalué l'efficacité d'organismes nationaux de statistique et d'autres institutions à produire et à intégrer des statistiques genrées. Au Kenya, il a évalué l'utilisation des données genrées dans l'élaboration des politiques, en partenariat avec le bureau national de statistique. Au Burkina Faso, il a collaboré avec l'Institut national de la statistique et de la démographie pour

évaluer la budgétisation tenant compte des questions de genre et les politiques nationales en matière de soins.

3. Prise de décisions fondée sur des données d'observation

35. En ce qui concerne la prise de décisions fondée sur des données d'observation, les pays et les partenaires ont présenté des constatations relatives aux statistiques genrées lors de réunions d'experts régionales et internationales, afin de favoriser la mise en commun de connaissances et l'apprentissage entre pairs, et de soutenir la production et la diffusion d'éléments d'information sur divers sujets.

36. Des documents de recherche ont été produits sur le financement externe et national des données genrées ainsi que sur les conditions nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable à l'utilisation de ces données. L'environnement favorable est un cadre qui permet la production de données et leur exploitation effective compte tenu de l'utilisabilité, des politiques, des capacités et du financement. Il s'appuie sur l'outil de mesure de la disponibilité et de la transparence des données genrées que constitue le Gender Data Compass d'Open Data Watch.

37. La version africaine du *Gender Data Outlook* a été lancée en 2025, sur la base d'une méthodologie élaborée conjointement par ONU-Femmes et le Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI^e siècle. L'étape était majeure pour le continent, car il s'agissait d'évaluer la mesure dans laquelle 33 pays africains présentaient un environnement favorable à la production, la diffusion et l'utilisation de données genrées. Il ressort de l'application de cet outil de suivi des progrès réalisés et de détection des domaines nécessitant des investissements supplémentaires que, dans l'ensemble, la région africaine a atteint environ 51,6 % de son potentiel de production et d'utilisation des données genrées.

38. Une étude transnationale de l'accès aux données genrées, de leur interprétation et de leur utilisation dans l'élaboration des politiques, intitulée « *Data-driven policymaking? The politics, people and Practices Behind Gender Data Use* » et publiée par le Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI^e siècle, s'est penchée sur les cas du Kenya et du Rwanda.

39. De nombreuses autres avancées ont été enregistrées dans la prise de décisions fondée sur des données d'observation, notamment en ce qui concerne la communication des données genrées.

D. Sensibilisation

40. Les activités de sensibilisation et de communication ont largement contribué à accroître la visibilité et l'utilisation des statistiques genrées.

41. Des stratégies de communication ont été mises au point et en œuvre aux niveaux régional et national afin de favoriser la diffusion de produits statistiques, de résultats d'enquêtes et de messages de politique générale importants, dans une perspective de collaboration accrue avec les gouvernements, les partenaires de développement, les médias, les établissements universitaires et les acteurs de la société civile.

42. La collaboration avec les médias s'est fortement accrue : des journalistes et des professionnels de la communication issus de nombreux pays ont été formés à l'interprétation et à la communication des statistiques genrées. Les réseaux de journalistes spécialisés dans les données genrées se sont étoffés, notamment au Cameroun et au Sénégal, ce qui a permis de traduire des résultats statistiques complexes en informations accessibles aux décideurs et au public.

43. Des plateformes interrégionales et internationales ont été mises sur pied. Un groupe de travail sur le genre et les données citoyennes a été créé en 2025 dans le cadre de l'Initiative de collaboration sur les données citoyennes. Cette initiative mondiale multipartite promeut l'utilisation responsable des données citoyennes dans le cadre des statistiques officielles et du développement durable. Coprésidé par Open Data Watch et ONU-Femmes, il vise à renforcer les statistiques genrées en étudiant la façon dont les données citoyennes peuvent compléter les données officielles de sorte à combler les lacunes persistantes dans ce domaine.

44. Le Réseau de données sur le genre, plateforme interrégionale et internationale créée pour stimuler l'échange de connaissances, le partage de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs sur les nouvelles questions liées aux données genrées, a été élargi et consolidé. Cette initiative a été coordonnée par Open Data Watch, en partenariat avec Data2X, le Partenariat pour les statistiques au XXI^e siècle, la CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

45. Des webinaires et des réunions de communautés d'intérêt ont été organisés régulièrement sur des thèmes relevés par les membres du réseau, tels l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil tenant compte des questions de genre, le financement des données genrées, les données ouvertes, l'intelligence artificielle et les données genrées, la conception d'enquêtes tenant compte des questions de genre, ainsi que les moyens novateurs de mesurer l'autonomisation et la capacité d'action des femmes. Ces activités ont renforcé les capacités techniques des organismes nationaux de statistique, promu la collaboration Sud-Sud et facilité l'échange d'expériences concrètes, afin d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques genrées.

46. Les membres du Réseau de données sur le genre ont pris une part active aux forums internationaux, notamment le Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu en Colombie en 2024, et le Festival mondial des données, qui a eu lieu au Kenya en 2026. Ils ont ainsi pu présenter les expériences de pays africains et contribuer aux débats mondiaux sur le renforcement des systèmes de données genrées. Ces activités ont contribué à renforcer la collaboration entre les partenaires régionaux et internationaux et à aider les pays africains à cultiver des écosystèmes de données genrées.

47. Le 19 mars 2026, la CEA et les gouvernements de l'Eswatini et du Lesotho ont animé, en marge de la soixante-dixième session de la Commission de la condition de la femme à New York, une manifestation parallèle de haut niveau sur l'utilité de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre le respect des engagements en matière d'égalité des genres et pour communiquer les informations à ce sujet. Cette manifestation avait pour objectif de mettre en avant et de mieux faire connaître la valeur stratégique de l'indicateur en tant que cadre global de suivi et de communication des résultats obtenus par les pays africains en matière d'égalité des genres au regard de leurs engagements internationaux et régionaux à cet égard. Cette manifestation parallèle a contribué à affirmer la participation institutionnelle de représentants des gouvernements de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Lesotho, de la Namibie, du Nigéria, ainsi que de représentants de la CEA, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'autres commissions économiques régionales, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, d'organisations de la société civile et d'établissements universitaires.

II. Statistiques migratoires

48. Le programme Rendre la migration sûre pour les femmes a renforcé une gouvernance migratoire sensible aux des questions de genre. Il a produit des éléments d'information, influencé des politiques et des normes internationales, et donné davantage la parole aux femmes migrantes afin d'assurer des parcours migratoires en Afrique qui soient plus sûrs pour les femmes et les filles et davantage fondés sur leurs droits. Dans le cadre de ce projet, ONU-Femmes a organisé en Afrique du Sud un cours de formation à l'intention de 133 responsables des pouvoirs publics sur les statistiques genrées dans le contexte migratoire. L'entité prévoit d'organiser une formation similaire au Sénégal vers la fin de 2026. Le contenu de ce cours a servi de base à l'élaboration d'autres formations générales sur les statistiques genrées et la migration, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations. En améliorant les données migratoires, en soutenant la réforme des politiques et en renforçant la capacité des femmes migrantes et de leurs organisations à défendre leurs droits, le programme a jeté des bases plus solides pour l'avènement de systèmes migratoires qui protègent les droits des femmes, réduisent leurs vulnérabilités et promeuvent l'égalité des genres tout au long du cycle migratoire.

49. Les partenaires de développement élaborent actuellement une série de supports de formation génériques consacrés à la prise en compte des questions de genre dans les statistiques migratoires et humanitaires.

50. La CEA et la Commission de l'Union africaine ont mis à exécution un projet conjoint intitulé « Migration internationale en Afrique : façonner un récit positif et éliminer les obstacles à la mobilité ». Plusieurs tâches sont à prévues dans ce cadre, notamment l'amélioration des statistiques migratoires et le renforcement de l'identité juridique des migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. À cet égard, une boîte à outils et une feuille de route ont été conçues pour mettre en œuvre les campagnes relatives à l'identité juridique.

III. Statistiques sanitaires

51. La CEA a lancé en 2026, avec le soutien de la Susan Thompson Buffett Foundation, un projet visant à transformer le financement de la santé, à dégager une marge de manœuvre budgétaire, à stimuler l'innovation et à doter l'Afrique de systèmes résilients et équitables. Le but du projet est de susciter une réforme en faveur d'un financement durable de la santé dans quatre pays africains (le Botswana, l'Éthiopie, la Sierra Leone et le Togo) sur une période de trois ans (2026-2028). Cette démarche repose sur la prise de conscience du fait que le financement de la santé n'est pas seulement un impératif social, mais aussi un facteur macrocritique de résilience, d'équité et de souveraineté économiques.

IV. Statistiques du développement social

52. La CEA s'est employée à mettre à disposition des produits statistiques prêts à servir à l'élaboration de politiques. Ces produits n'expliquent pas seulement ce que représentent les chiffres qu'ils contiennent, mais aussi pourquoi ces chiffres sont importants. La série *Beyond the Numbers* (au-delà des chiffres) propose une nouvelle approche pour combler les lacunes dans les données et les statistiques qui entravent les efforts de développement en Afrique. Elle évalue diverses nouvelles sources de données afin de recommander les plus adaptées pour remédier aux lacunes constatées. L'objectif principal est de promouvoir une culture de production et de diffusion par les pays eux-mêmes de récits fondés sur les données favorables au

développement dans de nombreux domaines, dont le bien-être, le chômage, la migration et la santé.

V. Conclusion

53. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques du genre au cours de la période 2024-2026 a permis de renforcer les mécanismes de coordination, d'élargir les partenariats, d'accroître les capacités techniques, d'améliorer la production de statistiques genrées, de renforcer les systèmes de diffusion et d'accroître l'utilisation des données genrées dans l'élaboration des politiques. Le programme a manifestement renforcé la capacité du continent d'assurer le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et des engagements régionaux pris en faveur de l'égalité des genres, tout en jetant les bases d'un écosystème africain de données genrées plus durable, mieux coordonné et plus novateur à l'échelle de l'Afrique. La tribune constituée par les sessions annuelles du Forum africain sur les statistiques de genre a permis de faire connaître, de débattre et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques du genre.

54. Les travaux menés à ce jour sur l'utilisation des données genrées dans l'élaboration des politiques, sur la planification statistique tenant compte des questions de genre, sur l'évaluation des capacités en matière de données genrées et sur le financement des statistiques genrées ont fait évoluer le débat régional : il ne s'agit plus seulement d'assurer la production de données genrées, mais de veiller à ce que celles-ci éclairent véritablement les politiques et les investissements en faveur de l'égalité des genres.

55. L'intégration des priorités de genre dans les stratégies nationales et régionales de développement statistique bénéficient d'un soutien accru qui a conduit au renforcement des efforts visant à institutionnaliser les statistiques genrées au sein des systèmes statistiques nationaux, de sorte à réduire les lacunes persistantes dans les données genrées, de remédier à la baisse des financements alloués à ces statistiques et de mettre en place des systèmes statistiques plus inclusifs, mieux adaptés aux besoins et davantage axés sur la production d'éléments d'information.

56. Il est nécessaire de disposer d'un critère d'évaluation de l'usage qui est fait des données genrées, afin de pouvoir orienter les mesures à prendre dans ce domaine. C'est là un enjeu récurrent dans de nombreux systèmes statistiques nationaux. Le cadre *Gender Data Outlook* peut servir d'outil pour relever les obstacles qui entravent l'utilisation des données genrées selon les contextes. Cela suppose d'aborder les questions essentielles et interdépendantes que sont notamment la disponibilité, l'accessibilité, l'ouverture, la qualité et l'utilisation finale des données, ainsi que la satisfaction des utilisateurs.

VI. Recommandations à l'attention de la Commission africaine de statistique

57. La Commission est invitée à :

1) Prier instamment le Groupe africain sur les statistiques genrées, le groupe africain d'experts sur les statistiques de l'enfance et les plateformes des communautés économiques régionales de promouvoir une approche coordonnée des enquêtes relatives aux femmes et aux enfants menées auprès des ménages, et de réaffirmer leur engagement à utiliser les résultats de ces enquêtes pour faire progresser des politiques fondées sur des données d'observation qui défendent les droits des femmes et des enfants et accélèrent la mise en œuvre du programme « ne laisser personne de côté » ;

2) Encourager les partenaires à aider les organismes nationaux de statistique à renforcer les partenariats et les liens continus entre les statistiques et la prise de décisions, en veillant à ce que les données genrées aboutissent à des actions concrètes, répondent aux priorités des politiques publiques et soient effectivement utilisées ; s'employer à comprendre comment les statistiques genrées sont consultées, communiquées et utilisées aux fins de l'élaboration des politiques, de la préparation du budget et de la mise en œuvre des programmes ; mettre en place des mécanismes de suivi systématiquement de l'utilisation des données genrées dans la prise de décisions et de leur incidence sur ce processus ;

3) Recommander aux organismes nationaux de statistique, à la société civile et aux autres producteurs de données de renforcer leur collaboration en vue de relever les possibilités d'utilisation responsable des données citoyennes, d'appliquer des principes de gouvernance clairs pour évaluer ces données et de collaborer avec l'Initiative de collaboration sur les données citoyennes ;

4) Encourager les pays africains à donner la priorité aux investissements financiers destinés au renforcement des capacités statistiques et à la ventilation des données, et favoriser l'interopérabilité technique entre les systèmes sectoriels de données numériques ; envisager d'étendre la phase II du projet de renforcement des capacités concernant les statistiques genrées et les systèmes de suivi à d'autres pays que le Burundi, le Mozambique, le Soudan du Sud et le Zimbabwe, et d'améliorer encore la disponibilité des statistiques genrées dans les pays en transition, ce qui permettrait de jeter les bases d'une planification nationale du développement sans exclusive ;

5) Recommander que le Groupe africain sur les statistiques genrées accélère l'évaluation de la stratégie relative à la phase III du Programme africain sur les statistiques du genre (2022-2026) et élabore une stratégie pour la période 2027-2031 ; appeler tous les partenaires à mobiliser des ressources financières afin de permettre la tenue annuelle et durable du Forum africain sur les statistiques de genre et de l'enfant ;

6) Recommander que la Banque africaine de développement, l'Institut de statistique de l'Union africaine, la CEA et ONU-Femmes, en tant que sous-groupe de partenaires du Programme africain sur les statistiques du genre, soutiennent conjointement la collecte annuelle de données, produisent une publication sur un ensemble minimal d'indicateurs de genre pour l'Afrique, aident les pays à moderniser l'Observatoire du genre de l'Union africaine et mettent en œuvre des lignes directrices pour les statistiques genrées en Afrique.